

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DE COMMERCE  
D'INDUSTRIE, DE METIERS ET DE L'ARTISANAT  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**Liste des pièces à fournir pour la création d'une personne physique**  
**Immatriculation**

2 exemplaires CERFA P0 CMB dûment complétés et signés en original (disponibles sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

➔ **JUSTIFICATIF D'IDENTITE**

Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de

➔ **NON CONDAMNATION**

Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation du chef d'entreprise, datée et signée en original (modèle sur le site)

➔ **SITUATION MATRIMONIALE**

Si mariage sous le régime de la communauté :

- Attestation de délivrance de l'information à son conjoint commun en biens (attestation sur le site)

Si conjoint collaborateur :

- Attestation de conjoint collaborateur (disponible sur le site)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité du conjoint
- Justificatif faisant état du mariage ou du PACS

➔ **SITUATION SOCIALE**

- Numéro de sécurité sociale
- En cas d'ayants droits : noms, prénoms, dates et lieux de naissance de ceux-ci

➔ **JUSTIFICATIF DU LOCAL**

Si création du fonds de commerce :

- Copie du bail commercial ou professionnel  
Ou
  - Copie de quittance de loyer et/ou facture EDF ou téléphone  
Ou
  - Contrat de domiciliation accompagné, le cas échéant, du Kbis  
Ou
  - Copie du titre de propriété ou copie d'attestation notariée ou copie de la taxe foncière
-

Ou

- Autorisation du propriétaire signée en original accompagnée, le cas échéant, d'un justificatif de propriété

Ou

- Contrat de domiciliation accompagné, le cas échéant, du Kbis

Si achat du fonds de commerce :

- Copie de l'acte d'achat du fonds
- Le journal d'annonces légales ou copie ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

Si prise en location-gérance du fonds de commerce :

- Copie du contrat de location
- Le journal d'annonces légales ou copie ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

## → EN CAS DE PROFESSION REGLEMENTEE

### ATTENTION !

Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemple : ambulancier, bar, transport, sécurité...)

Veillez vous rapprocher de votre CFE

## → REGIME FISCAL

Vous devez connaître votre futur régime fiscal

## → INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le chef d'entreprise qui effectue la formalité (modèle sur le site)
- Nombre de salariés et date d'embauche prévue
- En cas de reprise d'activité non salariée : précédentes activités, lieu principal d'exploitation, date de radiation et numéro de SIREN

## → ACCRE

Si vous répondez à l'un des cas d'éligibilité, vous pouvez déposer un dossier ACCRE, accompagné des pièces nécessaires, impérativement dans le délai de 45 jours à compter du dépôt de votre dossier de constitution de société (avec ou sans activité) auprès du CFE de votre CCI.

## → TARIFS

---

Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut  
changer sans préavis  
N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité